supplice, de ne l'importuner plus, mais luy octroyer un peu de repos pour recolliger son esprit et se preparer au martyre, ce que luy refusant le premier Ministre, par la continuation de son babil inutile, il luy dit : Laissez-moi, Ministre, allez coëffer vostre femme.

Il voulut à l'instant faire une exhortation au peuple, qu'il commença au nom du Père, et du Fils, et du St-Esprit, encourageant les Catholiques presents à son exemple, d'endurer plus tot la mort que de quitter la saincte Foy Catholique, Apostolique, Romaine, hors laquelle il n'y a point de salut. Un des Ministres l'interrompit, luy donnant du poing sous le menton et le démentant à haute voix, et le Baillif lui imposa silence, commandant au bourreau de haster l'execution, qui dit à l'instant au Martyr de sortir la langue, ce qu'il fit promptement, laquelle lui estant percée, il continua d'invoquer Dieu et sa saincte Mère à son aide, criant à haute voix : Vive la saincte Foy Catholique! vive la saincte Messe! parmi lesquelles parolles le coutelas du bourreau fit sauter la teste assez loin, entre les jambes du Lieutenant de la Justice de Veuay, qui auoit le premier prononcé sentence de mort contre ce constant Martyr. Son corps a esté honorablement enseuely par de pieux Catholiques, et le bruit commun est que d'iceluy, et de son sang, qui fut ramassé dévotement de plusieurs, sortit une tres-suave odeur.

Nous approuuons et permettons l'impresse et debite du present Recit, comme trouvé par Nous conforme à ce que nous en avons appris par diuerses personnes dignes de foy. Annessy, le 8 Decembre 1643.

CHARLES AUGUSTE DE SALES, E. D'EBBRON, Coadjuteur de Genève.

ANNECI, PAR ANDRÉ LEYAT, Premier Imprimeur, et aduoué de la ville, demeurant en rue de Bœuf.

Voilà une de mes découvertes, mon cher directeur; j'en aurai d'autres pour les prochains numéros de la *Revue*. Elles sont à votre disposition; puissent-elles intéresser vos lecteurs.

Agréez, etc.

G. BELLIN.

Fontanières, ce 15 décembre 1854.